

Anna LANOSZKA, Boulder, CO, Lynne Rienner, 2009, *The World Trade Organization. Changing Dynamics in the Global Political Economy*, 272 p.

Francis Fortier

Volume 42, Number 1, 2011

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/045888ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/045888ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Fortier, F. (2011). Review of [Anna LANOSZKA, Boulder, CO, Lynne Rienner, 2009, *The World Trade Organization. Changing Dynamics in the Global Political Economy*, 272 p.] *Études internationales*, 42(1), 131–133.
<https://doi.org/10.7202/045888ar>

des négociations avec de multiples partenaires. Quoi qu'il en soit, les auteurs jugent que la crainte d'être laissé pour compte est un facteur important. Il se dégage clairement de l'étude que les États-Unis ont un plan poussé pour la négociation d'ententes préférentielles. Le contenu des ententes est similaire et les pays sont choisis en fonction de critères stratégiques. D'autres, tels que le Japon, semblent opérer de façon *ad hoc* et peu coordonnée. De son côté, l'Union européenne fait preuve de stratégie et négocie des ententes comportant des composantes institutionnelles plus définies. Singapour, pour sa part, a tiré des leçons de la crise économique asiatique et a développé une diplomatie bilatérale qui s'inspire des négociations avec l'ASEAN et l'APEC.

L'apport du livre est d'offrir une perspective comparative des principaux acteurs de la diplomatie commerciale bilatérale. Il apparaît que les ententes bilatérales de libre-échange sont à la fois un frein et un moteur de la libéralisation du commerce à l'échelle mondiale. Cependant, selon Hayden et Woolcock, il est encore bien difficile de tirer une conclusion claire en cette matière. De toute évidence, l'ouvrage ne s'appuie pas suffisamment sur la très riche littérature spécialisée produite depuis presque trois décennies. L'étude aurait gagné en profondeur si elle avait intégré des notions et des concepts clés des travaux plus théoriques sur le régionalisme, le bilatéralisme et le multilatéralisme commercial. Il s'agit néanmoins d'une lecture enrichissante pour tout analyste de la scène commerciale mondiale.

Jean-François FORTIN

*Conseil de recherches en sciences humaines
du Canada (CRSH), Ottawa*

The World Trade Organization. Changing Dynamics in the Global Political Economy

*Anna LANOSZKA, Boulder, CO, Lynne
Rienner, 2009, 272 p.*

L'ouvrage d'Anna Lanoszka présente et analyse les différents processus de l'économie politique internationale qui ont façonné, et façonnent toujours, l'institution internationale qu'est l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'auteure, professeure associée en relations économiques internationales à l'Université de Windsor au Canada et anciennement employée de l'OMC au sein de la division des accessions, offre un ouvrage à la croisée disciplinaire de l'économie politique internationale, du droit du commerce international et de la théorie des relations internationales. L'ouvrage n'est pas un essai multidisciplinaire, mais plutôt un ouvrage traitant d'une problématique qui traverse ces trois disciplines. Bien que ce livre semble de prime abord s'adresser à un lectorat universitaire, l'approche descriptive et historique de l'analyse élargit l'auditoire potentiel.

L'auteure appréhende la problématique de l'édification de l'OMC à l'intérieur d'une lecture institutionnaliste libérale développée entre autres par R. Keohane et J. Nye. Elle voit l'édification de l'OMC comme un processus inachevé soumis à une double dynamique contemporaine. La première partie de la thèse défendue est que les changements au sein de l'institution internationale reflètent le réaménagement des relations de pouvoir dans l'économie globale. Lanoszka soutient ensuite que l'institution est issue de l'intensification des liens d'interpénétration de l'économie globale et du développement socioéconomique

au niveau national. Ce qui veut dire, sur le plan empirique et historique, que l'accent mis par les États, depuis la Deuxième Guerre mondiale, sur le rôle du droit international et sur le renforcement des institutions internationales afin d'organiser les relations internationales permet de comprendre les sources des fondements juridico-politiques de l'OMC. Et que la fin d'un monde bipolaire dominé par les États-Unis et l'URSS renforce la dimension multilatérale des relations internationales globalisées. Au sein de l'ouvrage, il faut comprendre le concept de globalisation comme un processus au sein duquel l'intégration économique de tous les États est inévitable.

Ces thèses sur la nature de l'OMC et les processus qui la façonnent sont explicitement exposées dans l'ouvrage en concordance avec des postulats de la théorie institutionnaliste libérale. Par contre, le but de l'ouvrage n'est pas d'actualiser cette théorie, mais bien de comprendre, au moyen de l'outil théorique, ce qu'est l'OMC dans l'économie globale contemporaine. L'auteure prouve ses thèses à l'aide de trois arguments : l'OMC est une réponse aux transformations géopolitiques et socioéconomiques des années 1980 ; l'édification de cette institution demeure un processus inachevé ; enfin, elle est, aujourd'hui, aux prises avec des changements internes de relations de pouvoir entre ses membres, et ce, en concordance avec celles qui sont observées dans le système d'échange international.

La création de l'OMC en 1995, sur certains fondements juridiques du GATT, vise à institutionnaliser le multilatéralisme émergeant de l'après-guerre froide. Les bases juridiques sont ainsi bonifiées sur des principes de fonctionnement démocratique à l'interne. Le

fonctionnement de l'organisation est démocratique dans la mesure où chacun de ses membres possède une égalité juridique lui permettant une autonomie individuelle face aux prises de décision de l'OMC dans un système international d'échange économique qui, lui, est asymétrique. Cette relation entre principes démocratiques à l'interne et relations de pouvoir asymétriques du système amène Lanoszka à soutenir deux points. D'abord, l'institutionnalisation du multilatéralisme au sein de l'OMC est inachevée. De plus, cette dernière est façonnée par les nouvelles réalités du système, principalement l'arrivée de pays émergents (Chine, Inde).

Afin d'exposer son argument à propos de la dimension inachevée de l'OMC, l'auteure analyse en profondeur les différents domaines (biens, services, propriété intellectuelle) des échanges sous l'égide juridique de l'organisation. Ainsi, l'ouvrage met en exergue, en premier lieu, les domaines de l'échange international qui sont soumis aux règles du multilatéralisme. L'un des buts de l'OMC étant de soumettre ses membres à des échanges égaux, l'articulation juridique de cette égalité dans les relations d'échange international s'est faite autour d'une baisse des tarifs limitant le protectionnisme ou encore l'imposition d'une libéralisation de certains secteurs (financier, par exemple). Tous ces domaines ne sont pas nécessairement en accord avec les principes libéraux de l'organisation. La question de la propriété intellectuelle incarne un des paradoxes de l'OMC qui n'est pas réglé : la contradiction entre le but de faciliter les échanges et le protectionnisme que ce droit confère, principalement aux membres des pays économiquement dominants.

En second lieu, l'auteur expose la problématique de revendication de mise à l'agenda de nouveaux domaines, dont les questions de l'environnement ou du droit du travail, par certains membres, principalement issus des pays économiquement dominants. Le rejet de la mise de ces questions à l'ordre du jour démontre la force de certains pays émergents, mais principalement l'effet des relations de pouvoir extérieures au fonctionnement et aux principes de l'OMC. Cet argument de Lanoszka réside dans une démonstration d'un clivage entre la pratique des relations dans le système qui sont asymétriques et le principe, multilatéral, des relations à l'intérieur de l'organisation. C'est toute cette dichotomie entre ces deux pratiques, sur lesquelles s'attarde l'ouvrage de Lanoszka, qui confère à celui-ci son originalité empirique et théorique.

L'ouvrage possède les défauts inhérents au cadre théorique duquel il s'insère : les seules relations de pouvoir prises en compte dans l'analyse sont celles se déroulant entre les États ou au sein des institutions. En outre, les échanges ne sont conceptualisés que pour leur potentiel intrinsèquement progressiste. Néanmoins, l'ouvrage demeure une excellente référence pour sa description empirique et sa vulgarisation des dimensions juridiques ainsi que pour son opérationnalisation de la théorie institutionnaliste libérale.

Francis FORTIER

*Département de sociologie
Université du Québec à Montréal, Montréal*

HISTOIRE ET DIPLOMATIE

Les Îles Åland en mer Baltique. Héritage et actualité d'un régime original

*Matthieu CHILLAUD (dir.), 2009, Paris,
L'Harmattan, 281 p.*

Avec pour objet d'étude un territoire de 6 700 km² dont l'autonomie est désormais inscrite dans « le marbre du droit », le livre dirigé par Matthieu Chillaud devrait devenir incontournable, car il comble avantageusement un vide dans la littérature scientifique francophone, couvrant l'histoire militaire et diplomatique ainsi que le droit institutionnel et international des îles Åland. Celles-ci ont un capital géostratégique considérable qui a attiré les convoitises croisées de la Finlande, de la Suède et de la Russie. Pendant sept siècles, elles ont appartenu au Royaume de Suède, avant de faire partie de l'Empire russe, puis d'être rattachées à la Finlande devenue indépendante, en 1917. La Deuxième Guerre mondiale a ravivé les ambitions de l'URSS et a remis en cause le régime de démilitarisation négocié un siècle auparavant. Les îles Åland ont alors été contraintes d'organiser leur défense mais, avec la signature du traité de Paris en 1947, le régime de désarmement a été conforté et toute velléité de satellisation par l'Union soviétique écartée.

Si la démilitarisation a permis de détourner les appétits territoriaux des puissances voisines, l'autonomie a été la clé d'un compromis chapeauté par la SDN et toujours en vigueur. La Convention de 1921 a ainsi posé les bases de la neutralisation et constitue le pilier d'un corpus juridique essentiel à la pérennité du statut original des îles Åland. Les autres traités sont présentés tout au long